

DÉPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 21 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt et un à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Marielle **DESCOUBES SIBRAC**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Stéphane **PERES DIT PEREY**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Maférima **DIAGNE**, Alexandre **CHADILI**, Loubna **EDNO-BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Mónica **CASANOVA**.

Absente excusée ayant donné procuration :
Suna **ERDOGAN** (procuration Yasmina **BOULTAM**).

Absents excusés : Salim **KOÇ**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**.

Absent(e)s : Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Myriam **LECHARLIER**, Marc **SALLOT**, Frédéric **BERGMAN**, Richard **UNREIN**.

Conseillers en exercice : 35
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 28

N° 2019/21.06/22.1

VIOGRAPHIE :
VOIE PRIVÉE MARTHA DESRUMAUX : REDÉLIMITATION

Monsieur Jean-Pierre BACHÈRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Pierrette DUPART, adjointe déléguée à la circulation, aux transports et commissions de sécurité, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Suite à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre Lot 9 de la Ramade, la délimitation de la rue Martha Desrumaux, voie privée parallèle à la rocade débouchant à ses deux extrémités sur la rue Georges Jérôme Duret doit être modifiée. Cette voie privée se terminera en impasse en limite de propriété de la parcelle 377.

Il est donc proposé de dénommer cette voie : Impasse privée Martha Desrumaux - (Résistante) - 1897-1982.

Avis favorable de la Commission Ville fluide du 5 mai 2019.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'avis favorable des arrêtés municipaux des Permis d'Aménager N° 03324908X3001 du 24/04/08 ; N° 03324908X3001 M1 du 19/04/10 ; N° 03324908X3001 M2 du 19/07/11 ; N° 03324908X3001 M3 du 27/04/12 ;

Vu les Permis de Construire N° 3324912X0012 accordé le 8 mai 2012 à la SCI les terrasses du parc ; N° 3324912X0012 M1 accordé le 24 juin 2014 à la SCI les terrasses du parc ; N° 3324912X0012 M2 accordé le 12 novembre 2015 à la SCI les terrasses du parc ;

Vu la délibération N° 2015/15.12/16 du 29 décembre 2015 relative à la viographie : la Ramade – rue Martha Desrumaux (1897-1982) ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de rectifier les limites de la voie privée Martha Desrumaux suite à la décision de l'Assemblée Générale de l'Association Syndicale Libre Lot 9 de la Ramade ;

DÉCIDE

Article 1 :

d'autoriser Monsieur le Maire à modifier les limites de la voie privée Martha Desrumaux.

Article 2 :

d'autoriser de la dénommer Impasse privée Martha Desrumaux - (Résistante) - 1897-1982.

VOTE :

POUR :

- 23 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès,
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains,
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts,
- 1 – Groupe Nouveau Parti Anticapitaliste.

Le Maire, Jean TOUZEAU :

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

** informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

FAIT A LORMONT, le 24 juin 2019

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Maire,
Jean TOUZEAU**